

### **MODALITES D'INSCRIPTION**

#### **1. Inscription de l'Étudiant.**

Où prendre les renseignements ?

- Sur le site de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Universitaire :  
<https://sport-u-bourgognefranche.comte.com/index.php/administration-dijon/>
- Sur le site de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Universitaire :  
<http://ub-link.u-bourgogne.fr/mon-quotidien/faire-du-sport/le-sport-de-haut-niveau.html>

#### **2. Constitution du Dossier.**

Chaque étudiant constitue son dossier :

- o éléments du dossier
  - Fiche de renseignement – Formulaire en Ligne (études et niveau de pratique sportive...)
  - Attestation signée d'un cadre technique fédéral (Jeunesses et Sports).

***ATTENTION, Toute attestation d'un entraîneur et/ou d'un Président de Club n'est pas valable !!!***

*La clôture d'envoi du dossier au CRSU est fixée au 10 septembre.*

#### **3. Procédure d'admission des candidats au PEPS.**

Une commission d'admission au PEPS se réunira afin d'établir la liste définitive des étudiants admis au PEPS  
*Période prévue : vendredi 13 septembre*

#### **4. Retour des résultats.**

Retour des admissions transmis par la Ligue BFC du Sport U. de Dijon aux étudiants et à la scolarité centrale de l'UB.

*Retour des avis au plus tard le 17 septembre.*

*Réunion de rentrée de la promo 2020 : Lundi 23 septembre à 17h30 à l'UFR STAPS, amphithéâtre L. MIEUSSET.*

#### **5. Pour les candidats admis au PEPS.**

Le suivi sportif sera assuré par la Ligue BFC du Sport U. de Dijon et le suivi d'études par un enseignant référent de l'UFR.

#### **6. Les étudiants de l'UB, Sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles,**

sont admis d'office au PEPS sur constitution du dossier et présentation de justificatifs sportifs officiels.